Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260223-2026019D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**16**	**18**

Date de la convocation
18/02/2026
Date d'affichage
18/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L.

Absents : LE FOL B, LE COQ O.

Pouvoirs : LE FOL B à LETORT N, LE COQ O à TOQUET C.

Secrétaire de séance : LOYER JY.

Délibération n°2026019 : Subvention 2026 au CCAS

Il convient d'exposer le budget du CCAS pour l'année 2026.

Au vu du résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2025 à savoir + 1 163,06€, il est proposé d'allouer une subvention de 5 000€ pour équilibrer le budget 2026.

Pour information CFU 2025 :

Dépenses fonctionnement 2025 : 6 150,42€
Recettes fonctionnement 2025 : 4 220,00€
Résultat fonctionnement 2025 : - 1 930,42€

Résultat antérieur fonctionnement cumulé : + 3 093,48€
Résultat fonctionnement cumulé 2025 : + 1 163,06€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention de 5 000€ au CCAS pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE